

Objectif



Indemniser les entreprises culturelles touchées par les mesures de protection

Compensations

- Pertes financières
- Revenus manquants
- Surcoût découlant de la réduction de l'offre

Critères

- Annulation d'un événement
- Report d'un événement
- Activité réduite

Soutiens plafonnés à

80%

des pertes

Durée des mesures pour les événements
et projets culturels

26
septembre
2020



31
décembre
2021